



C A P ...« EXPRESS » :
30 minutes de C.A.P. de B, pas de C.A.P. de C.

CAP B.....une première :

15 minutes pour refaire la CAP du 7 novembre 2001,
10 minutes pour anticiper le mouvement de C
5 minutes pour évoquer le mouvement de B

Tous les ingrédients y étaient pour remettre en cause le rôle des élus du personnel, les règles et critères des mutations !

Ainsi la Direction a décidé de revoir les propres décisions qu'elle avait soutenues en novembre 2001 (mouvement Fonds Particuliers, Epargne Placement) et a validé unilatéralement ses nouvelles propositions dérogeant à toutes les règles établies (mutations sans demande, mutations d'office, mutations de bouche à oreille).

Mouvements proposés et retenus par la seule Direction :

- **Catherine PERIBOIS** affectée à la TPM lors de la C.A.P. du 7 novembre 2001, mais encore en poste aux Fonds Particuliers à ce jour, « revient sans être partie », au service CEPL !
- **Jocelyne FOUCAULT** de TPM à TG service Recouvrement Produits Divers
- **Véronique RIFFAULT** de TG service Recouvrement Produits divers à TPM

Information a été donnée des deux nominations d'A.R. stagiaires et, ce, avant la tenue de la C.A.P. de C :

- **François ESTOURNEAU DE TERSANNE** au 1^{er} juin 2002 à Bourgueil
- **Marie-France HUBERT** au 1^{er} avril 2002 à TPM

CAP C :

CETTE GESTION DU PERSONNEL , CE MÉPRIS DES AGENTS ET DE LEURS ÉLUS ONT CONDUIT LA PARITÉ SYNDICALE À NE PAS SIÉGER EN CAP DE C.

Elle devrait être prochainement reconvoquée ...

...mais, « à chaque jour suffit sa peine » ... !
(à suivre)